



Pam

Un service

Île de France
mobilités 



Newsletter #3

Juin 2023

Le service Pam 75 devient le service Pam francilien

À partir du 12 juillet 2023, le service Pam 75 intègre le service Pam francilien. Le service est géré à l'échelle de la Région par Île-de-France Mobilités avec un point de contact unique.

Qu'est-ce que cela change au quotidien pour moi ?

Le fonctionnement du service reste le même avec de nouveaux avantages



Vous pourrez vous déplacer plus facilement entre Paris et le reste de l'Île-de-France.



Un centre de services unique est joignable à de nouvelles coordonnées.



Vous bénéficierez de tarifs plus attractifs : de 2 euros pour les trajets les plus courts à 14 euros pour les plus longs.

Modalités de paiement

Au moment de votre inscription au Pam francilien, vous devez créer un compte mobilité. Il vous permet de payer vos trajets occasionnels en prépaiement. Vous pouvez l'alimenter à votre rythme par carte bancaire, virement, en chèque ou en espèces.

Pour les trajets réguliers, ils se règlent au début du mois suivant après réception de la facture.

Réservations

Vous pourrez effectuer vos réservations sur le Pam francilien à compter du 12 juin (pour les trajets qui ont lieu à partir du 12 juillet 2023) en contactant le centre de services (coordonnées du Pam francilien ci-dessous).



Comment va se passer le changement ? Que dois-je faire ?

Cela dépend de votre situation :

- **Si vous avez fait des réservations dans les 18 derniers mois sur Pam 75 :** vos informations personnelles Pam 75 seront automatiquement transférées vers le nouveau service Pam francilien. Pour valider vos informations, vous serez recontacté-e par le centre de services Pam francilien par mail ou par téléphone avant le 12 juillet.

Il vous sera demandé :

- * votre « Carte Mobilité Inclusion » (CMI) mention « Invalidité » ou votre carte d'invalidité (avec un taux d'incapacité égal ou supérieur à 80 %) ou votre carte de stationnement ONAC ou votre notification d'attribution de l'APA précisant le classement GIR (1 à 4),
 - * votre pièce d'identité (recto/verso),
 - * votre justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- **Si vous n'avez pas fait de réservation au cours des 18 derniers mois :** vous pouvez contacter le centre de services pour vous inscrire au nouveau service Pam francilien.

Nouveaux moyens de contacts*

Contacts Pam francilien



pam.iledefrance-mobilites.fr
Rubrique « Nous contacter »



0 800 00 18 18
service et appel gratuits de 7h à 20h tous les jours



contact@pam.iledefrance-mobilites.fr



En agence située 24 allée Vivaldi 75012 Paris
En agence mobile Pam sur RDV

* Pam 75 réalisera vos transports jusqu'au 11 juillet 2023.

Pour une question relative à ces transports, contactez vos interlocuteurs habituels.

Le Pam est financé par :



et par :

